

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2026-06 : Marché public de prestations de service\_ Entretien des locaux de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan\_ Choix du prestataire

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-04 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,

Vu la nécessité de mettre en œuvre un entretien régulier des locaux des différents sites de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan,

CONSIDERANT que le marché passé selon une procédure simplifiée sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, a été transmis à plusieurs candidats en date du 8 décembre 2025,

Vu l'analyse des trois offres reçues,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

### DECIDE

**Article 1 : DE SIGNER** l'offre tarifaire de la société C'EST CLAIR ET NET, sise 3 Grand Grès – 26230 GRIGNAN portant sur l'entretien des locaux des sites de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan (locaux CCEPPG, déchèteries, RPE de Taulignan, RPE de Valréas, crèche Le Bac à Sable à Visan, Cité du Végétal et Campus Connecté).

**Article 2 : DE PRÉCISER** que les caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

- Démarrage des prestations : 11 février 2026.
- Durée du marché : 11,5 mois.
- Entretien locaux CCEPPG, coût mensuel : 1 610,00 € HT, soit 1 932 € TTC.
- Entretien déchèteries, cout bimestriel :
  - o Déchèterie de Valréas : 31,00 € HT, soit 37,20 € TTC,
  - o Déchèterie de Grignan : 30,00 € HT, soit 36,00 € TTC,
  - o Déchèterie de Valaurie : 31,00 € HT, soit 37,20 € TTC.
- Entretien RPE Taulignan, coût mensuel : 248,00 € HT, soit 297,60 € TTC.
- Entretien RPE Valréas, coût mensuel : 186,00 € HT, soit 223,20 € TTC.
- Entretien Crèche Le Bac à Sable, coût mensuel : 1 650,00 € HT, soit 1 980,00 € TTC.
- Entretien Cité du Végétal, coût mensuel : 954,00 € HT, soit 1 144,80 € TTC.
- Entretien Campus Connecté, coût mensuel : 396,00 € HT, soit 475,20 € TTC.

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 15 janvier 2026  
Le Président,  
Pierre-André VALAYER

